

Section Jab'jazz Danse

Bulletin d'inscription

Saison 2018-2019

Important : Compléter le recto et le verso de ce document

Note d'Information

« Assurance »

Conformément à la loi du 06 juillet 2000, l'Association Jeanne d'Arc a souscrit une assurance qui couvre sa responsabilité, celle des encadrants bénévoles et salariés, et celle des adhérents vis-à-vis de tiers (qu'ils soient de la J.A.B. ou de l'extérieur).

Cependant, si dans le cadre de votre activité, vous êtes victime ou responsable d'un accident, cette assurance ne couvre pas les préjudices qui peuvent en résulter. C'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle accident. Dans le cas où vous êtes déjà titulaire d'une assurance individuelle accident à titre privé, pour vous et vos enfants, vérifiez auprès de votre assureur que la garantie souscrite est bien valable pour toute activité, y compris le sport de compétition. Vous pouvez également l'interroger sur les garanties contractuelles qui vous sont accordées et comparer avec les propositions énoncées dans ce document.

Cette proposition ne concerne pas les sections: Aïkido, Athlétisme, Domrémy compétition, Gymnastique masculine compétition, Handball, Handisport, Volley-ball et Vô-Vietnam. qui disposent de « licences assurance » fournies par leur fédération de rattachement.

Pour toutes les autres sections, nous proposons de souscrire une assurance complémentaire auprès de la JA au moment de votre inscription (cf. tableau des garanties.)

Cochez ci-dessous, la case de votre choix :

- Je déclare avoir lu cette note d'information et ne pas être intéressé(e) par votre proposition d'assurance complémentaire
- Je déclare avoir lu cette note d'information et être intéressé(e) par votre proposition d'assurance complémentaire et m'engage à faire part de ma demande par mail à contact@jabruz.fr d'ici le 30 septembre 2018 dernier délai.

Fait à , le

Signature

Tableau des Garanties

Indemnités contractuelles suite à un accident corporel

Coût : 5€

- Décès.....4768€
- Incapacité permanente.....19070€
- Frais d'optique.....168€
- Frais de prothèses dentaires..... 112€

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : l'Espace JA 2 esplanade Colette BESSON 35170 Bruz

